

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRA-ORDINAIRE (SARL)
POUR LA NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET
SUPPLEANT ET POUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL EN SAS SOCIETE
PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

Société à responsabilité limitée DIP MANAGEMENT

Au capital de 2164775€

Siège social : 175 boulevard Anatole France 93200 Saint Denis

38810373 RCS Bobigny

Procès-verbal de l'assemblée générale mixte des associés du 1^{er} décembre 2017

Le 1^{er} décembre 2017 à 11 heures au Siège Social 175 boulevard Anatole France 93200 Saint Denis

Les associés de la société *DIP Management SARL* au capital de 2164775€ ont tenu leur assemblée générale extraordinaire après avoir été convoqués par le gérant.

Associés présents :

Monsieur Christian DIJOUX 19 rue aux Oies 78112 Fourqueux 2 parts

Monsieur Michel DELEFLIE 35 allée Bella Vista Montgaillard 97410 Saint Denis la Réunion 1 part

SARL DELVIGA au capital de 15244€ représentée par son gérant Monsieur Michel DELEFLIE immatriculée au RCS de Saint Pierre 422467183 14196 parts

Monsieur Vincent GAILHARD 51 avenue Bugeaud 75116 Paris 1 part

Monsieur Christian DIJOUX gérant préside l'assemblée. Il constate que l'ensemble des associés présents ou se faisant représenter est propriétaire de 14200 parts sociales, que le quorum exigé par les statuts est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Il tient à la disposition des associés les pièces suivantes :

- l'avis de réception des lettres de convocation envoyées aux associés le 13 11 2017,

- le rapport de gérance,
- le texte des résolutions soumises aux associés.

Il rappelle que l'assemblée doit délibérer sur les questions suivantes : nomination des commissaires aux comptes titulaire et suppléant, changement de forme juridique de la société, transformation de SARL en SAS Société par Actions Simplifiée.

La délibération est ensuite déclarée ouverte.

Première résolution (Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire de la société)

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion, l'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des termes du rapport de gestion décide de *nommer avec effet à compter du 1^{er} janvier 2017 en qualité de commissaire aux comptes titulaire Monsieur Christophe Guyot-Sionnest 56 rue d'Erevan D112 92130 Issy les Moulineaux SIRET 40161659400016 commissaire aux comptes inscrit auprès de la CRCC de Versailles pour une durée de six exercices sociaux prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.*

Monsieur Christophe Guyot-Sionnest a déclaré par avance accepter les fonctions qui lui seraient confiées et satisfaire à toutes les déclarations requises par la loi.

L'assemblée générale adopte cette résolution par 14200 voix « pour » sur 14200 voix à l'unanimité des associés.

Deuxième résolution (Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant de la société)

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion, l'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des termes du rapport de gestion décide de *nommer avec effet à compter du 1^{er} janvier 2017 en qualité de commissaire aux comptes suppléant la SARL Conseil et Audit 56 rue d'Erevan D112 92130 Issy les Moulineaux SIRET 44012751200018 société de commissariat aux comptes inscrite auprès de la CRCC de Versailles pour une durée de six exercices sociaux prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.*

La SARL Conseil et Audit représentée par son Gérant a déclaré par avance accepter les fonctions qui lui seraient confiées et satisfaire à toutes les déclarations requises par la loi.

L'assemblée générale adopte cette résolution par 14200 voix « pour » sur 14200 voix à l'unanimité des associés.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide la transformation de la SARL en SAS Société par Actions Simplifiée avec effet au 1^{er} décembre 2017. Les nouveaux statuts sont joints à cette résolution.

L'assemblée générale adopte cette résolution par 14200 voix « pour » sur 14200 voix à l'unanimité des associés.

Quatrième résolution

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires prend note de la démission de la gérance de Monsieur Christian DIJOUX et désigne Monsieur Christian DIJOUX en qualité de Président.

Monsieur Christian DIJOUX accepte la fonction de Président qui lui est confiée et satisfait à toutes les déclarations requises par la loi.

L'assemblée générale adopte cette résolution par 14200 voix « pour » sur 14200 voix à l'unanimité des associés.

Cinquième résolution

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires donne tous pouvoirs au porteur d'un procès-verbal original pour accomplir les formalités juridiques résultant de l'assemblée générale.

L'assemblée générale adopte cette résolution par 14200 voix « pour » sur 14200 voix à l'unanimité des associés.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12h.

Il a été dressé le présent procès-verbal de tout ce qui précède.

Fait à Saint Denis le 1^{er} décembre 2017